



125601 - Il évite de prier dans la mosquée du Prophète pour aller prier derrière un imam qu'il trouve plus apte à lui inspirer la révérence

question

Nous étions dans le voisinage de la mosquée du Prophète à Médine au cours des dix derniers jours du Ramadan passé. L'un des jeunes se rendait à la mosquée pour y faire toutes les prières obligatoires à l'exception de la seconde prière de la soirée, des prières surérogatoires qui la suivent et des prières surérogatoires à faire en pleine nuit. Il faisait ces prières ailleurs sous prétexte que son cœur ne se sentait pas apaisé pendant ces prières puisqu'il n'appréciait pas la voix de certains imams de la mosquée. Il disait qu'il ne voulait pas perdre les dix dernières nuits du Ramadan et que ce qui importait le plus pour lui c'était son cœur.

L'un de ceux qui effectuent une retraite pieuse dit qu'il passe tout le jour dans la mosquée à l'exception de l'heure de la prière suscitée et des prières nocturnes surérogatoires à accomplir en pleine nuit. Il fait ces prières ailleurs. Qu'en pensez vous, ô Cheikh! Puisse Allah vous protéger!

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Une prière faite dans la mosquée prophétique est multipliée énormément. A ce propos, al-Bokhari (1190) et Mouslim (1394) ont rapporté d'après Abou Hourayrah (P.A.a) que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Une prière faite dans ma mosquée est meilleure que mille prières faites ailleurs hormis la mosquée sacrée.** Ce hadith s'applique aux prières obligatoires comme aux prières surérogatoires qu'il est recommandé de faire en groupe comme celles à faire au cours des nuits du Ramadan.

Les ulémas de la Commission Permanente pour la Consultance religieuse ont dit: «Il est recommandé de faire les prières surérogatoires, quotidiennes ou pas, à la maison, à l'exception de



celles dont l'accomplissement à la mosquée a été institué par Allah comme la prière à faire en guise de salut à la mosquée. Il en est de même pour les prières nocturnes du Ramadan, la prière à faire au moment d'une éclipse solaire ou lunaire. Quant aux grandes prières marquant les deux Fêtes musulmanes annuelles et la prière à faire pour demander à Allah de faire descendre la pluie. On les accomplit à un lieu de prière réservé à cet effet). Fatwa de la commission Permanente (7/239).

S'agissant de l'abandon par votre compagnon de la prière à la mosquée prophétique pour la raison que vous avez évoquée, nul doute que la révérence et l'imprégnation du cœur sont un objectif recherché dans la prière. La récitation du Coran avec une belle voix les facilite puisqu'elle touche l'auditeur. Si votre compagnon peut prier dans une mosquée plus apte à donner cela à son cœur, il n'y a aucun inconvénient à le faire. Il renoncerait ce faisant au mérite lié à la place par désir d'acquérir un autre mérite inhérent à la prière, à savoir la révérence. Quant il y a conflit entre deux mérites, comme c'est le cas chez votre compagnon, il faut donner la priorité à celui inhérent à la pratique cultuelle.

Cheikh Ibn Djabrine dit: Certes, la belle voix et la bonne lecture laissent un impact, captent le cœur, subjugué le corps, fait sentir la parole d'Allah et en savourer l'entente. Tout cela permet de la comprendre, d'en saisir les sens, de la méditer, de connaître son inimitabilité, sa richesse et la force de ses tournures stylistiques, le tout incitant à l'appliquer, à accepter ses orientations et ses directives. On ne saurait critiquer celui qui va à la recherche d'un lecteur doté d'une belle voix, d'une grande maîtrise du Coran, qui sache faire preuve d'humilité et rester pausé pendant sa lecture. C'est auprès d'un tel lecteur qu'on doit se rendre pour prier derrière lui, fût-il éloigné, car on doit le préférer à tout autre qui ne maîtriserait pas la récitation du Coran, le fait mal ou commet de nombreuses fautes ou a une mauvaise voix ou ne sait pas psalmodier le Coran ou récite trop rapidement ou n'agit pas de manière assez posée ou ne fait pas preuve de révérence dans sa récitation, même si sa mosquée est toute proche. Extrait des fatawa de cheikh ibn Djabrine (24/28).

Cheikh ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Les propos de l'auteur de la



question: est il préférable d'effectuer la retraite pieuse dans la mosquée sacrée? La réponse est: oui. Effectuer ladite retraite dans la mosquée sacrée est bien meilleur que de la faire dans les autres mosquées. Effectuer la retraite dans la mosquée prophétique suit en mérite puis son accomplissement dans la mosquée de Jérusalem puis dans les autres mosquées en fonction de leur ordre de mérite.

Cependant il y a une question qui doit retenir notre attention. Il est plus important de tenir compte des exigences d'une pratique cultuelle que de s'occuper de ses temps et espaces. En d'autres termes, les facteurs liés à l'essence de la pratique doivent nous préoccuper plus que ceux qui concernent son temps et son lieu. Cela veut dire que si en effectuant la retraite dans une mosquée autres que celles déclarées meilleures on se sentirait plus révérencieux et plus touché et plus imprégné de l'acte, il serait préférable de le faire dans ces mosquées là puisque ces effets concernent l'acte cultuel.

Les ulémas pensent que la légère accélération du pas dans la circumambulation de l'arrivée est plus importante que le fait de se trouver à la proximité de la Kaaba. Ils justifient cet avis en disant que l'accélération participe au rite tandis que le fait d'être proche de la Kaaba est une affaire d'espace. Or s'occuper de ce qui touche directement l'acte est plus important que s'intéresser à ce qui concerne l'espace de son déroulement. Voilà un aspect auquel tout le monde, en particulier les étudiants, doivent prêter attention. Il s'agit de donner la priorité aux vertus intrinsèques de la pratique cultuelle par rapport aux temps et lieu de son déroulement.» Fatawa nouroune alaa darb (205/4-5).

Ibn Outhaymine dit encore: Nul doute qu'il est préférable de faire la retraite pieuse dans les trois mosquées qui justifient qu'on se déplace uniquement pour s'y rendre; personne ne le conteste, à moins qu'on soit sûr qu'en restant dans sa propre mosquée on éprouve plus humilité et qu'on est plus orienté vers Allah le Puissant et Majestueux et qu'on est à l'abri du bruit et de la vision de ceux dont la vue pourrait constituer un danger. Si tel était le cas, nous lui dirions : ta mosquée est meilleure pour toi. Charh al-Kafi (4/159).

Il nous semble qu'il n' y a aucun inconvénient à agir comme votre compagnon l'a fait, même s'il



est vrai que les imams des deux sanctuaires sont choisis avec un grand soin et sont parmi ceux qui lisent bien et ont une belle voix. Quant à la sortie de la mosquée de la part de certains qui sont venus effectuer la retraite pieuse pour aller faire la prière isha ailleurs, cela invalide leur retraite pieuse car ils quittent la mosquée sans nécessité. C'est qu'il convient de faire , c'est soit de faire la retraite au cours des dix dernières nuit entièrement dans la mosquée du Prophète et ne la quitter qu'en cas de nécessité, soit de faire la retraite dans la mosquée où l'on a l'habitude de faire ses prières afin d'obtenir la récompense liée à la pratique de la retraite au cours des dix dernières nuits. Si on agit dans ce sens , on aura imité l'exemple du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

Allah le sait mieux.